

Commission des finances

Comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission des Finances s'est réunie à l'école de Sous-Ville d'Avenches, le mercredi 6 mai 2026 à 17h30, afin de discuter des comptes de fonctionnement 2025 de l'ARPEJE.

Elle était composée de Mesdames Valérie Schläfli (Avenches) et Sabrina Giannini-Heim (Faoug), ainsi que de Messieurs Julien Bessard (Vully-les-Lacs), Jean Marie Candolfi (Cudrefin) et Loïc Loup (Vully-les-Lacs), président et rapporteur.

Madame Maud Comte, directrice de l'ARPEJE, et Messieurs Tony Ruano, président du CoDir, Christian Genilloud et Markus Studer, membres du CoDir, ainsi que Samuel Barbey, adjoint administratif et financier de l'ARPEJE, étaient également présents afin de présenter les comptes et répondre aux éventuelles questions de ladite commission. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications ainsi que la qualité des réponses fournies.

Introduction

Dans ce rapport, nous détaillerons les points que la Commission souhaite mettre en évidence concernant l'analyse des comptes 2025, ainsi que les explications fournies par le CoDir en réponse aux différentes questions soulevées. Nous avons établi ce rapport point par point et selon la chronologie des comptes de fonctionnement.

2 : Comptabilité générale

200.3223 : Certains emprunts ont dû être renouvelés au début de l'année 2026. Le questionnaire portait sur la stratégie mise en place au vu de la fluctuation des taux hypothécaires. Les nouveaux taux négociés sont plus élevés, mais demeurent à de bonnes conditions au regard du marché actuel. L'ARPEJE reste attentive au renouvellement des différents emprunts en cours.

3 : Bâtiments

350.3115 : le montant de l'achat du véhicule de CHF 45'632.- nous interroge quant à la compétence financière du CoDir et sur la nécessité éventuelle de présenter un préavis devant le Conseil. Le montant maximum des dépenses pouvant être engagées sans préavis par le CoDir doit être fixé par le Conseil intercommunal en début de législature. Toutefois, ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour lors de la première séance en 2021. Cet investissement a été compensé par un fonds de réserve.

5 : Formation et Jeunesse

505.3170 : Les frais liés aux différentes manifestations organisées par le Centre de loisirs et d'animations nous ont semblé relativement élevés, notamment pour le bal de promotion, le village de Noël, Halloween ou encore la chasse aux œufs. Toutefois, nous saluons la mise en place d'événements favorisant la participation et l'implication des élèves. Il a également été relevé que l'ensemble des activités est actuellement organisé sur le site d'Avenches. Les communes membres ont cependant la possibilité de solliciter l'organisation d'animations sur leur propre territoire, à leur demande. À ce jour, aucune demande en ce sens n'a été formulée.

508.4522 : La somme budgétisée ainsi que les montants figurant dans les comptes finaux mettent en évidence une surbudgétisation. Cette situation s'explique notamment par la difficulté d'anticiper précisément les besoins à l'avance. De plus, les évaluations portent chaque année sur une crèche différente, ce qui peut engendrer des variations dans les dépenses observées. Il sera probablement possible d'affiner les prévisions budgétaires après un cycle complet de trois à quatre ans, permettant ainsi de disposer d'une vision plus précise des besoins réels. Enfin, la participation financière des parents varie également d'une année à l'autre en fonction de leurs revenus respectifs, ce qui rend les prévisions approximatives.

513.31.34 : Concernant la facturation des frais de chauffage pour la structure des Castors, aucun montant n'apparaît actuellement dans le compte dédié. En effet, cette installation étant alimentée par de l'énergie électrique, ces frais sont actuellement intégrés au compte électricité et ne font donc pas l'objet d'une facturation distincte.

Conclusion

La Commission des Finances relève que le coût par élève a diminué de CHF 74.–, tandis que les charges liées à l'accueil de jour ont baissé de CHF 98'080.– au total par rapport à 2024. La question relative à l'achat du véhicule a également mis en évidence un point qui devra être inscrit à l'ordre du jour de la première séance de la nouvelle législature, à savoir la fixation du montant maximal que le CoDir peut engager de manière autonome.

Après une analyse approfondie des comptes, et considérant que les écarts liés aux imprévus ont été clairement expliqués dans les commentaires accompagnant les comptes, la CoFin remercie le CoDir, ainsi que Madame Comte et le service financier de l'ARPEJE, pour la qualité de leur travail, leurs réponses spontanées et précises à l'ensemble des questions posées, ainsi que pour la transparence des comptes présentés.

Les échanges ont permis de répondre à toutes nos interrogations et la CoFin a pu procéder à l'analyse de l'ensemble des dépenses dans un climat serein. Nous saluons également la pertinence des pièces complémentaires fournies, lesquelles ont apporté des réponses claires aux différentes questions relatives aux comptes.

Après délibération, la Commission des Finances propose donc, à l'unanimité :

- 1) D'accepter les comptes 2025 tels que présentés ;**
- 2) D'en donner décharge au comité de direction de l'ARPEJE ;**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission des Finances :

Loïc loup, président de la CoFin

Sabrina Giannini-Heim

Valérie Schläfli

Julien Bessard

Jean Marie Candolfi